



FLASH INFO N°5-2022

MAIRIE DE GENTÉ

Horaires d'ouverture au public

Lundi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h00

Mercredi : 8h30–12h00

Adresse mail : mairiedegente@wanadoo.fr

Tel : 05.45.83.73.97

Toujours plus d'infos sur le site
de notre commune :
www.gente.fr

LA MUNICIPALITE VOUS INFORME

* * * * *

Route Départementale 148 :

Nous vous informons que les travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection de la voirie Route de la Mairie vont débuter fin mai avec une fin prévue aux alentours du 31 octobre 2022.

Une déviation sera mise en place par les entreprises afin d'éviter au mieux les désagréments dus au chantier.

Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée.

Inscription scolaire 2022/2023:

Nous vous informons que les inscriptions scolaires sont ouvertes pour les enfants nés en 2019, vous pouvez récupérer le dossier d'inscription directement à la Mairie ou bien le trouver sur notre site internet www.gente.fr dans la rubrique école. Vous pouvez par la suite déposer l'inscription soit en Mairie, dans la boîte aux lettres qui se trouve à l'entrée du porche, soit par mail à l'adresse :

mairiedegente@wanadoo.fr. Pour tous renseignements vous pouvez contacter l'école de Genté Mme Marion BERNARD, Directrice au 05.45.83.73.08 ou la Mairie au 05.45.83.73.97.

Club de pétanque :

Le club de pétanque de Genté organise sa brocante le dimanche 5 juin—Parc de la Mairie, inscriptions et renseignements au 06.03.11.72.86.

Fermeture Mairie :

La Mairie sera fermée vendredi 27 mai. Merci de votre compréhension.

Qu'est-ce que l'ambroisie ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'Ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Comment lutter contre l'ambroisie ?

Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la présence d'ambroisie ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quel que titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

L'objectif de cette lutte contre l'ambroisie est d'INTERROMPRE LE CYCLE DE L'AMBROISIE en :

Empêchant la plante de produire du pollen pour limiter les allergies

Empêchant la plante de produire des semences pour limiter l'invasion

Il est indispensable de poursuivre les actions de lutte sur plusieurs années pour éradiquer la plante.

Ces préconisations concernent l'Ambroisie à feuilles d'armoise et l'Ambroisie trifide.

L'ambroisie à feuilles d'armoise fait partie des «mauvaises herbes».

Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Ses feuilles sont caractéristiques :

profondément découpées : 2 feuilles découpées vertes sur les deux faces absence d'odeur aromatique, contrairement à l'armoise annuelle la tige est plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs (tige rouge).

L'ambroisie peut être confondue avec l'armoise vulgaire.

Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie.info



Stade plantule



Stade végétatif



Stade floraison